



CONTRAT D'ENGAGEMENT
Œufs bio
jeudi 3 octobre 2024 au jeudi 27 mars 2025

Entre : l'adhérent
Nom, prénom : _____
Adresse : _____

Tél. : _____
Mél. : _____

Et **le producteur** :
Sylvie TISSERAND
EARL Les Safranelles
Les Brugettes
24580 Rouffignac Saint Cernin

Référent : Valérie Coustillas

Contact : v.coustillas24@gmail.com

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

La productrice s'engage à livrer les œufs chaque semaine du 3 octobre 2024 au 27 mars 2025. La période du contrat représente 24 livraisons.

Pas de distribution les jeudis 26 décembre 2024 et 2 janvier 2025

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h00 à 19h30. Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur lors des livraisons (1er jeudi du mois) et s'engage à venir chercher ses œufs chaque semaine ou à se faire représenter : pas de reports possibles.

MERCI DE VENIR AVEC VOS BOITES OU RAPPORTER LES BOITES A ŒUFS, PROPRES, CHAQUE SEMAINE.

	Semaines paires (12)	Semaines impaires(12)	Total en €
Œufs bio fermiers par boîte de 6	2,75 € x 12 semaines X ____ = ____ €	2,75 € x 12 semaines X ____ = ____ €	

Ex. : 1 boîte de 6 œufs par semaine : $2,75 \times 12 \times 1 = 33 \text{ €}$ et $2,75 \times 12 \times 1 = 33 \text{ €}$ soit 66 €.

2 boites de 6 par semaine $2,75 \times 12 \times 2 = 66 \text{ €}$ et $2,75 \times 12 \times 2 = 66 \text{ €}$ soit 132 €.

3 boites de 6 par semaine $2,75 \times 12 \times 3 = 99 \text{ €}$ et $2,75 \times 12 \times 3 = 99 \text{ €}$ soit 198 €.

4 boites de 6 par semaine $2,75 \times 12 \times 4 = 132 \text{ €}$ et $2,75 \times 12 \times 4 = 132 \text{ €}$ soit 264 €.

Nombre de chèques à l'ordre des Safranelles (5 maxi) : _____

à Boulazac le :

La productrice

l'adhérent consommateur

Œufs de ferme BIO Extra-frais

Jolies poulettes...



Siret : 839 589 330 00019
N° de producteur d'œufs : FR24.464.005
Organisme certificateur : Ecocert

En savoir plus sur Sylvie et son exploitation : <https://amapboulazac24.org/1796/>